

L'an deux mille dix-huit, le douze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MOULON s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc MAGNAN, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux en exercice étaient présents à l'exception Madame Elisabeth BORDERIE (procuration à M. le Maire), Monsieur Franck LE ROY et Monsieur Patrice CASSOL, excusés.

Madame Chantal FARNIERE est nommée secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal du quinze mars deux mil dix-huit, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents.

FISCALITE LOCALE – CHOIX DES TAUX POUR 2018 (2018-20)

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le choix des taux ainsi que leur répartition dans les trois taxes directes, à savoir :

- Taxe d'habitation,
- Taxe foncière (bâti),
- Taxe foncière (non bâti).

Compte tenu de la notification, par l'Administration, des bases d'imposition prévisionnelles 2018 le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de maintenir les taux 2017 pour la taxe d'habitation, la taxe foncière (bâti) et la taxe foncière (non bâti), à savoir :

- Taxe d'habitation 11.01 %
- Taxe foncière (bâti) 20,80 %
- Taxe foncière (non bâti) 57,79 %

DETERMINE le produit fiscal du budget primitif 2018 à 257 120 euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CALI a modifié en 2018 le taux à la hausse sur le foncier bâti, ce qui va engendrer une augmentation de 30,00 euros en moyenne par foyer.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2017 COMMUNE (2018-21)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MAGNAN Loïc, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent	144 844,60 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	226 987,27 €
Résultat de clôture à affecter :	excédent	371 831,87 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice:	déficit	149 942,10 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	déficit	113 777,12 €
Résultat comptable cumulé :	déficit	263 719,22 €
Dépenses d'investissement restant à réaliser :		54 800,00 €

Recettes d'investissement restant à réaliser :	22 394,00 €
Besoin réel de financement :	296 125,22 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	296 125,22 €
En dotation complémentaire en réserve	0,00 €
SOUS TOTAL(R 1068)	296 125,22 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	75 706,65 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution N - 1	1068 : solde d'exécution N - 1 296 125 €
	75 706 €	263 720 €	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2017 ASSAINISSEMENT (2018-22)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MAGNAN Loïc, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent	14 758,71 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	141 225,58 €
Résultat de clôture à affecter :	excédent	155 984,29 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice:	déficit	8 093,21 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	excédent	52 302,29 €
Résultat comptable cumulé :	excédent	44 209,08 €
Dépenses d'investissement restant à réaliser :		0,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		0,00 €
Besoin réel de financement :		0,00 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	0,00 €
En dotation complémentaire en réserve	0,00 €
SOUS TOTAL(R 1068)	0,00 €
R001	44 209,08 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire	

R 002 du budget N+1)

155 984,29 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 0002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution N - 1	1068 : solde d'exécution N - 1
	155 984 €		R001 44 209 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2017 TRANSPORT (2018-23)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MAGNAN Loïc, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	déficit	1 189,84 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	3 130,15 €
Résultat de clôture à affecter :	excédent	1 940,31 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice:
 Résultat reporté de l'exercice antérieur :
 Résultat comptable cumulé :
 Dépenses d'investissement restant à réaliser :
 Recettes d'investissement restant à réaliser :
 Besoin réel de financement :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En excédent reporté à la section de fonctionnement
 (dépense non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire
 D 002 du budget N+1)

1 940,31 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution N - 1	R 106 : réserves
	1 940 €		

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018 (2018-24)

Le budget primitif 2018 Commune s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES DE L'EXERCICE : 807 500 €**

011 - Charges à caractère général	217 300 €
012 - Charges de personnel	444 150 €
014 – Atténuation de produits	2 550 €
65 - Autres charges de gestion courante	64 800 €
66 - Charges financières	9 500 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000 €
022 - Dépenses imprévues	8 200 €
023 - Virement à la section d'investissement	60 000 €

RECETTES DE L'EXERCICE : 807 500 €

013 - Atténuations de charges	1 966 €
70 - Produits des services	103 600 €
73 - Impôts et taxes	341 291 €
74 - Dotations, participations	266 737 €
75 - Autres produits de gestion courante	18 200 €
77 – Produits exceptionnels	1 500 €
002 – Excédent antérieur reporté	75 706 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES 727 720 €****Dépenses d'équipement 357 600 €**

Art. 21568 Autre matériel et outillage d'incendie	15 000 €
Art.2183 Matériel de bureau et informatique	1 000 €
Art. 2184 Mobilier	6 140 €
Art. 2188 Autres immobilisations corporelles	15 860 €
Art. 2313 Constructions	251 800 €
Art. 2315 Installations, matériel, outillage techniques	67 800 €

Restes à réaliser 54 800 €**(Pour information opérations)**

9704 Réseau électrification	4 200 €
10002 Voirie	63 600 €
10010 Bâtiments	95 000 €
10017 Accessibilité Bâtiments	156 800 €
10018 Dénomination voies communales	20 000 €
10019 Défense incendi	15 000 €
ONA Opérations non individualisées	23 000 €

Dépenses financières 31 600 €

1641 – Remboursement emprunts	31 600 €
-------------------------------	----------

001 – solde d'exécution reporté 263 700 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES** **727 720 €**

Recettes d'équipement	194 008 €
1323 - Subventions d'équipement Département	15 000 €
13251 – Subventions GFP de rattachement	43 767 €
1341 – Dotation d'équipements des territoires ruraux	35 241 €
1641 – Emprunts en euros	100 000 €

Recettes financières	451 318 €
10222 - Fonds Compensation TVA	51 553 €
10226 – Taxe d'aménagement	2 000 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	296 125 €

Recettes d'ordre	60 000 €
021 - Virement de la section fonctionnement	60 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2018 par nature par onze voix pour dont une procuration.

BUDGET PRIMITIF SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2018 (2018-25)

Le budget primitif 2018 du service public d'assainissement s'établit comme suit :

<u>DEPENSES D'EXPLOITATION :</u>	218 000 €
011 – Charges à caractère général	35 500 €
022 – Dépenses imprévues	2 000 €
023 – Virement à la sect. d'investissement	140 000 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 679 €
65 – Autres charges de gestion courante	2 371 €
66 – Charges financières	1 450 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000 €

<u>RECETTES D'EXPLOITATION :</u>	218 000 €
002 – Excédent antérieur reporté	155 984 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 864 €
70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	41 070 €
74 – Subventions d'exploitation	5 082 €
75 – Autres produits de gestion courante	2 000 €

<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</u>	221 888 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 864 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	8 700 €
21 – Immobilisations corporelles	59 324 €
23 – Immobilisation en cours	140 000 €

<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT :</u>	221 888 €
001 – Solde d'exécution reporté	44 209 €
021 – Virement de la section d'exploitation	140 000 €

040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	34 679 €
10 – Apports, dotations et réserves	3 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
vote le budget primitif 2018 du service assainissement par 11 voix pour dont 1 procuration,
fixe à 10 000 euros les frais de personnel qui seront remboursés au budget commune 2018.

BUDGET PRIMITIF SERVICE DE TRANSPORT DES VOYAGEURS 2018 (2018-26)

Le budget primitif 2018 du service de Transport de Voyageurs s'établit comme suit :

<u>DEPENSES D'EXPLOITATION :</u>	11 000 €	
011 – Charges à caractère général		11000 €
<u>RECETTES D'EXPLOITATION :</u>	11 000 €	
74 – Subventions d'exploitation		9 060 €
002 – Résultat reporté		1 940 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
vote le budget primitif 2018 du service de transport de voyageurs par 11 voix pour dont 1
procuration,
fixe à 3 000 euros les frais de personnel qui seront remboursés au budget commune 2018.

SUBVENTIONS 2018 (2018-27)

Sur proposition de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, vote pour
2018 les subventions suivantes au profit des associations et groupements, ci-dessous désignés,
à savoir :

4 S'ARTS	580 €
LE FUSIL MOULONNAIS	680 €
SCENE OUVERTE	1 780 €
VIVRE AVEC EUX	1 295 €
ASS. PARENTS D'ELEVES	830 €
OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE MOULON	130 €
MOULON EN FETE	830 €
SECOURS POPULAIRE	580 €
AVENIR MOULONNAIS	1 780 €
FOOTBALL CLUB COTEAUX LIBOURNAIS	1 780 €
BOULE MOULONNAISE	580 €
PRESSOIR A MUSIQUE	580 €
LIRE ET PARTAGE	930 €
ASA PALUS MOULON/GENISSAC	580 €
LES ABIMOS	500 €
RESERVE	1 065 €
Soit un total de	14 500 €

PRET A COURT DE 100 000 EUROS (2018-28)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal que le programme 2017 Accessibilité bâtiments (cour école et abords) s'est élevé à 206 761,80 euros TTC.

En 2017, les subventions ci-dessous ont été obtenues :

DETR	58 177,00 €
TDIL	15 000,00 €
CALI	43 767,00 €
Conseil Départemental	13 122,00 €

Le montant des subventions restant à percevoir est de 68 552,87 euros pour l'année 2018.

Le Fonds de compensation TVA à encaisser en 2018 est de 51 553,00 euros.

Dans l'attente de l'encaissement de ces recettes, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt court terme ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant : 100 000,00 euros
- Taux variable : taux Euribor 1 an moyenné + 0,2300 % de marge
- Durée : 2 ans avec différé d'amortissement de 12 mois
- Frais de dossier : 100,00 euros

ET PREND L'ENGAGEMENT pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tout document relatif à l'acceptation des conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Receveur municipal de la commune est le Percepteur du centre des finances publiques de Rauzan.

INFORMATIONS :

Un courrier de Solidaires Sud a été reçu en mairie sur le changement d'horaires du bureau de poste de Moulon.

Collectif anti compteurs Linky : une réunion sera organisée à Libourne le 23 avril 2018.

Lotissement Gueyrosse : la demande de permis de lotir adressée au service instructeur de l'urbanisme est à revoir. Une rencontre avec le SDEEG, service instructeur, est prévu le 16 avril.

La séance est levée à 19 heures 50.